

AMÉNAGER SON CENTRE-BOURG, ÇA VEUT DIRE QUOI ? EXEMPLE D'UN AMÉNAGEMENT À CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le bourg de Curtil-sous-Bufferies présente une silhouette villageoise qui s'étire autour de la RD17. Aussi, cette route départementale a un rôle important dans le paysage du centre-bourg, et sa pratique.

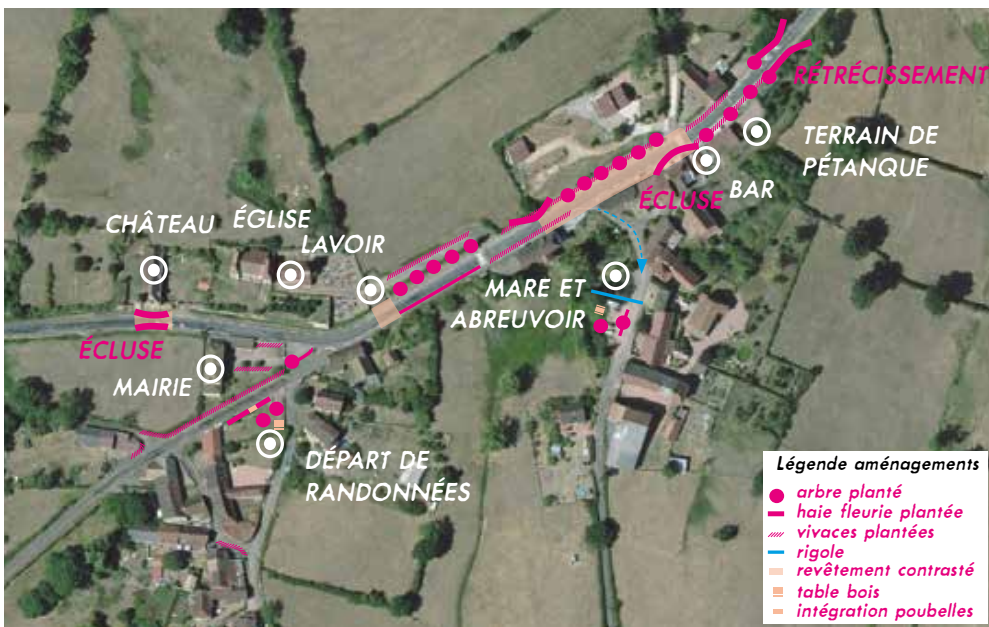
Aujourd'hui les aménagements routiers confèrent à cette route une place prépondérante dans la perception de l'observateur, au détriment des "à-côtés" (le bar, l'église, le château, etc.) : les éléments patrimoniaux ou les lieux de vie sociale et espaces publics accueillant des échanges entre habitants, qui forment pourtant la qualité de vie de Curtil-sous-Bufferies.

Pour aménager le centre-bourg, il s'agit alors de :

VALORISER LES ESPACES PUBLICS LE PATRIMOINE, LES COMMERCES ET LES ITINÉRAIRES

Comment ?

Par la plantation d'arbres et de vivaces, le travail des revêtements de sol permettant de réduire la connotation routière de la chaussée et de matérialiser les mobilités douces, l'installation de mobiliers de détente, la gestion des eaux pluviales permettant de mettre en valeur le patrimoine hydraulique de la commune.



CONSIDÉRER LE PAYSAGE DES ENTRÉES DE BOURG

Aménager le centre-bourg, c'est d'abord analyser la qualité de ses entrées.

Pour les valoriser, il s'agira de :

- réfléchir à la place des éléments techniques et de signalisation (panneaux, bornes), pour qu'ils gênent le moins la vue sur le patrimoine présent ;
- planter les pieds de murs pour valoriser le patrimoine vernaculaire



VALORISER LES CENTRALITÉS DU VILLAGE : LA PLACE CENTRALE, LES COMMERCEs, LES ABORDS DE LA MAIRIE ...

Aménager le centre-bourg, c'est aussi analyser les qualités du bourg, et les mettre en valeur par :

- la plantation d'arbres en face du bar "Le Curtil" qui permettrait de rompre la linéarité de la route, conférer de l'ombrage à la terrasse du bar, désimperméabiliser les espaces publics, créer un cadre verdoyant à l'église, qui pourrait apparaître en seconde lecture ;
- le traitement différencié et le rétrécissement ponctuel de la chaussée, mettant en valeur cette centralité et sa pratique piétonne, et renforçant ainsi les conditions de rencontre entre habitants.

Le début et la fin de cet aménagement s'appuieront sur des éléments existants, par exemple ; ici, en prolongeant la ligne de la haie.



État existant



État projeté

Une centralité existante renforcée par des aménagements et du végétal

IDENTIFIER ET FAIRE RESSORTIR LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

Ces éléments de patrimoine sont aussi bien des éléments connus (église, château, croix, pesée, bâtiment historique, etc.), que des petits éléments du patrimoine vernaculaire qui confèrent au village sa spécificité.

À Curtil-sous-Buffières, il s'agit notamment de la multitude de murets en pierres, de leurs aspérités et d'un lavoir. Il s'agit également, sur la placette aux Jandots, d'un puits et d'un petit abreuvoir qui évoquent les usages d'antan, que confèrent au site un petit espace de fraîcheur ombragé marquant la présence de l'eau dans le village.



COÛT GLOBAL DE L'AMÉNAGEMENT

Si certains coûts représentent des impondérables, la participation des habitant-es au projet présente le double avantage de diminuer les coûts travaux et de favoriser l'appropriation des futurs aménagements par les riverain-es.

Montant des travaux *

- Montant des travaux à réaliser par une entreprise = entre 150 000 € ht et 250 000 € ht
- Montant pouvant être diminué selon l'implication des habitant-es = entre 15 000 € ht et 20 000 € ht

Coût des études pour ces travaux

- Études annexes (relevé géomètre, relevé amiante/HAP) = entre 3 000 € ht et 5 000 € ht
- Maîtrise d'œuvre = entre 15 000 € ht et 25 000 € ht

Soit un coût global entre 168 000 € ht et 295 000 € ht

* Ces montants de travaux représentent une première approche budgétaire qu'il conviendra de confirmer notamment selon les études annexes.

PORTER UN REGARD SUR LE PAYSAGE FORMANT LE FOND DE SCÈNE

En complément du projet d'aménagement, il convient également aux élu-es de porter un regard sur le paysage alentour, qui a un rôle réel dans le sentiment de bien-être au sein des espaces publics, et de le valoriser.

À Curtil-sous-Buffières, on remarque que l'intégrité du motif boisé du mont est perturbée par les "trouées" issues de coupes rases, ce qui invite à porter une réflexion sur la gestion forestière [voir Action 2.2.1].



SUBVENTIONS MOBILISABLES

- État : Dotation d'équipement des territoires ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Fonds Vert
- Région Bourgogne-Franche-Comté : Aide "Bocage et paysage"
- Département 71 : Amende de Police, "Chèque arbre"
- Autre selon contexte : Agence de l'eau, fonds européens (FEDER, LEADER), etc.